



Doc. 15382 rev
29 septembre 2021

L'intensification de la pression migratoire aux frontières de la Lettonie, de la Lituanie et de la Pologne avec le Bélarus

Amendement¹ n° 5

Dans le projet de résolution, après le paragraphe 5, insérer le paragraphe suivant:

«L'Assemblée considère que l'Union européenne et ses agences devraient suivre de près la situation à la frontière ainsi que les actes de ses États membres pouvant entraîner des violations des droits humains de migrants et de demandeurs d'asile. De plus, l'Union européenne devrait tenter des actions en justice contre ses États membres responsables de violations des droits humains ou ayant adopté des dispositions législatives contraires au droit de l'Union européenne.»

Déposé par:

PISCO Paulo, Portugal, SOC
GONÇALVES Carlos Alberto, Portugal, PPE/DC
GRIFFITHS Leslie, Royaume-Uni, SOC
KILJUNEN Kimmo, Finlande, SOC
YAŞAR Serap, Turquie, NI

1. 2021 - Quatrième partie de session

